

Critères d'évaluation des conceptions de rechange

Dans le choix d'une méthode d'évaluation appropriée pour l'étude, il faut prendre en considération la complexité du projet, les intérêts variés de la communauté et un processus traçable et défendable.

Une évaluation a été utilisée pour évaluer les alternatives. Chaque Désign a été évalué sur leur capacité à attendre les critères développés par l'équipe de projet.

L'équipe chargée de l'étude élabore les critères et les indicateurs qui serviront à quantifier ou à qualifier les solutions. L'équipe chargée de l'étude prend en compte les critères et indicateurs suivants :

Milieu social

Incidence sur les propriétés : Un corridor routier qui minimise l'effet sur les propriétés adjacentes qui ne relèvent pas de la propriété municipale, y compris la ceinture de verdure.

Bâtiments et terrains à aménager : Un corridor routier qui minimise l'effet sur les bâtiments individuels et la croissance et l'aménagement planifiés futurs.

Environnement visuel : améliorer et accroître la qualité des routes utilisées pour les déplacements et le transport.

Bruit : Un corridor routier qui minimise/réduit les niveaux de bruit touchant les récepteurs adjacents.

Vibration : Un corridor routier qui minimise/réduit les niveaux de vibration touchant les récepteurs adjacents.

Qualité de l'air extérieur : Un corridor routier ayant une contribution moindre au critère de qualité de l'air ambiant.

Coûts du cycle de vie : Un corridor routier abordable à construire et à entretenir.

Milieu des transports

Infrastructures cyclistes et piétonnières dans le corridor : Un corridor routier qui permet aux piétons et aux cyclistes de se déplacer efficacement et en toute sécurité.

Connectivité et sécurité du réseau piéton et cyclable : Un corridor routier qui assure une connectivité sûre et efficace vers les sentiers adjacents pour cyclistes et piétons.

Connectivité au réseau routier : Un corridor routier qui fournit une connectivité efficace vers le réseau routier et les utilisations des terrains adjacents.

Résilience et fiabilité du réseau routier : capacité de composer avec les bouchons occasionnés par des accidents, des phénomènes naturels ou la défaillance des infrastructures.

Performance et sécurité des véhicules motorisés : Un corridor routier où les véhicules transportant des passagers, les véhicules de service d'urgence et les camions se déplacent efficacement et en toute sécurité à travers le corridor.

Connectivité au réseau de transport en commun : Un corridor routier où le service de transport en commun prévu peut être efficacement intégré.

Échelonnement et mise en œuvre : Un corridor routier qui peut être facilement échelonné et permet une mise en œuvre progressive.

Milieu biophysique

Espèces et habitats terrestres : Un corridor routier qui procure un habitat pour la faune.

Eaux de surface et habitats aquatiques : Un corridor routier qui minimise le risque pour les habitats aquatiques et gère la qualité et la quantité d'eau de ruissellement de surface.

Cours d'eau : Un corridor routier qui minimise les perturbations aux cours d'eau existants ou les améliore.

Milieus humides : Un corridor routier qui réduit au minimum la perturbation aux milieux humides d'importance provinciale.

Sols et eau souterraine : Un corridor routier qui gère les risques potentiels associés à la contamination du sol ou de l'eau souterraine.